

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	76 (1985)
Heft:	20
Artikel:	Le Liechtenstein : l'Etat et son histoire
Autor:	Ospelt, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-904695

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Liechtenstein – l'Etat et son histoire

Allocution de Monsieur H. Ospelt, vice-chef du gouvernement, lors de l'Assemblée générale de l'Union des Centrales Suisses d'Électricité du 30 août 1985 à Triesen FL

Mesdames, Messieurs,

Si j'ai aujourd'hui le grand plaisir de vous souhaiter cordialement la bienvenue au nom du gouvernement d'un Etat qui constitue le dernier pilier du Saint Empire romain-germanique de la nation allemande, qui durant plus d'un quart de millénaire a supporté vaillamment quantité d'événements divers historiques et mouvementés, cela vous fournira déjà quelques indications sur notre histoire.

Si j'ajoute que vous vous trouvez sur le territoire de la seule monarchie de langue allemande encore intacte, je vous fournirai ainsi une indication sur la forme et le caractère politique de la Principauté de Liechtenstein.

Avant d'entrer d'une manière plus détaillée sur le développement et l'évolution politique de notre Etat jusqu'à nos jours, permettez-moi encore quelques remarques sur ces origines lointaines.

Les origines lointaines

Au sein de l'actuel territoire de la Principauté de Liechtenstein on a décelé la trace de colonies humaines du début de l'âge de pierre – soit vieilles de 4000 à 5000 ans.

Ces hommes du début du néolithique s'établirent volontiers sur des monticules ou des collines couverts de lœss, se prêtant facilement à l'établissement de constructions. La partie inférieure de la vallée du Rhin se situe du reste entre deux massifs isolés qui convenaient bien à l'habitat néolithique: l'Eschnerberg ou Schellenberg au nord et le Gutenberg au sud.

Des fouilles historiques effectuées sur ces hauteurs ont permis de mettre à jour une riche moisson de trouvailles archéologiques. L'historien liechtensteinois, le Dr Georg Malin, constate ainsi avec raison dans de nombreuses publications que certaines parties de notre territoire actuel constituent sur le plan international des emplacements

plus remarquables du point de vue archéologique. L'une des trouvailles les plus remarquables est une cruche à anse, un témoin de la culture du Lützengüetle, dénommée d'après le lieu liechtensteinois où elle fut déouverte. Cette cruche date d'environ 2500 ans avant notre ère.

Bien qu'il n'existaît pas encore de vin dans le pays – ce dernier nous fut apporté bien plus tard d'au-delà des Alpes par les Romains – la cruche à anse de Lützengüetli prouve néanmoins que nos lointains ancêtres s'efforçaient, il y a de ça déjà 4500 ans, de soigner leurs hôtes par une généreuse hospitalité – une vertu ancestrale dont j'espère, Mesdames et Messieurs, vous aurez le plaisir d'apprécier à loisir les bienfaits lors de votre séjour au Liechtenstein.

Mais revenons maintenant à la préhistoire de cette vallée. A l'âge du bronze le climat est devenu plus clément. Les cols des Alpes furent franchis et diverses cultures pénétrèrent lentement dans nos vallées alpestres. Notre territoire devint un lieu de transit. Bientôt on constata les premiers témoins d'un échange culturel interalpin et l'influence réciproque du Nord et du Sud.

Des Romains au Comté

Au premier siècle avant Jésus-Christ se formèrent les colonies rhétiques des Alpes centrales. Sur notre territoire vivaient également des tribus rhétiques qui subirent toutefois l'influence celte. 15 années avant notre ère, les Rhétiens furent vaincus et soumis aux Romains. Le territoire de l'actuelle principauté se trouvait sur la route romaine Augsburg-Come, constituant à cette époque l'une des principales artères de communication Nord-Sud.

Nous devons aux Romains quantité d'exemples de leur activité et de leur civilisation. Les archéologues ont ainsi découvert près de Mendeln une vieille

ferme romaine et à Schaan les vestiges d'un fort, fortification vraisemblablement érigée pour résister aux invasions germaniques.

Après le déclin de l'Empire romain, toute la Rhétie fut occupée par les Francs. Par la centralisation de l'Empire sous Charlemagne, toute la province rhétique devenait un comté. Le plus ancien document qui se rapporte également au territoire de notre actuel Etat est un écrit connu sous la désignation de «Rätisches Urbar». Ce dernier constitue en fait un répertoire des biens impériaux et cite en particulier les domaines impériaux de Balzers et de Schaan dont l'origine remonte vraisemblablement à l'année 850.

C'est à ce moment que débutèrent les développements historiques qui aboutirent par la suite à la Principauté de Liechtenstein.

Le comté devint héritaire, de sorte que certains domaines furent toujours davantage épargnés. De la famille des comtes de Bregenz sont issus les comtes de Montfort et de Werdenberg. Leurs possessions s'étendaient du lac de Constance jusqu'aux Grisons. Par suite de partages successoraux fut enfin établi le Comté de Vaduz auquel fut conféré par le roi Wenzel en 1361 l'affiliation directe à l'Empire, ce qui constitua la condition première de la souveraineté ultérieure de notre Etat.

C'est le comte de Brandis – du reste originaire de l'Emmental – qui réalisa l'union du Comté de Vaduz avec la seigneurie de Schellenberg. Ainsi furent établies en 1434 – il y a donc plus de 550 ans – les frontières qui délimitent jusqu'à présent le Liechtenstein – limites qui demeurèrent inchangées jusqu'à nos jours (à l'exception de deux corrections que je mentionnerai encore ultérieurement).

Au XVI^e siècle les comtes de Sulz – originaires de l'Allemagne du Sud – reprirent l'héritage des Brandiser et, de ce fait, la souveraineté sur le pays. Cette famille était catholique, raison pour

laquelle la Réforme ne laissa pratiquement pas de traces dans notre pays mais provoqua uniquement une immigration de familles catholiques de la Suisse voisine, réfractaires à la réformation. Jusqu'à nos jours, le Liechtenstein est demeuré un pays fondamentalement catholique. Voici un fait qui souligne historiquement particulièrement bien la visite papale de dimanche prochain.

Revenons maintenant au XVII^e siècle qui constitue la période la plus sombre de notre histoire. Par suite de difficultés financières, les comtes de Sulz vendirent la seigneurerie de Schellenberg et le comté de Vaduz à Kaspar de Hohenems. Ni lui ni ses successeurs ne purent préserver la population de nos vallées des hostilités aux Grisons, ni des attaques des Suédois et encore moins de la peste et des procès de sorcières dont 10 pour cent de la population furent malheureusement victimes.

Au cours de ces années difficiles personne n'aurait pu soupçonner que le revirement décisif de la destinée de notre vallée au Rhin resterait dévolu à une lignée princière autrichienne.

La naissance de la Principauté de Liechtenstein

Comme premier de son nom apparut, à la première moitié du XII^e siècle, le chevalier Hugo, résidant au château de Liechtenstein à Mödling près de Vienne. Au cours des siècles, les Liechtensteinois bénéficièrent des plus grands honneurs et des plus hauts postes auprès de la cour d'Autriche. Comme chef d'armées et comme ambassadeurs ils acquirent les mérites les plus éminents. Charles I^{er} de Liechtenstein fut élevé en 1613 à la dignité de prince héréditaire.

Bien loin de notre partie de la vallée du Rhin entre Eschnerberg et Gutenberg, une décision préalable fondamentale pour la formation ultérieure de notre Etat venait alors d'intervenir.

Pour siéger et voter au Conseil de l'Empire, le seul titre de principauté ne suffisait pas. Pour parvenir à cette dignité tant convoitée il fallait encore disposer d'un propre territoire dépendant directement de l'Empire, donc de l'empereur.

A la recherche d'une telle région, la maison de Liechtenstein découvrit une région entièrement ruinée de la vallée du Rhin, mais dépendant de l'Empire,

Le château de Vaduz vu de l'est



le Comté de Vaduz, ainsi que la seigneurerie de Schellenberg mis en vente par les Hohenemser tombés en faillite. L'acquisition de ces deux contrées intéressait entre autres l'évêque de Coire, l'abbé de St-Gall et celui de Weingarten – et enfin Hans Adam de Liechtenstein.

Après avoir présenté l'offre la plus élevée, Hans Adam Andreas de Liechtenstein obtint en 1699 l'adjudication de la seigneurerie de Schellenberg et se réserva la préemption du comté de Vaduz qui devint en 1712 propriété de la maison de Liechtenstein. Les deux contrées étaient ainsi réunies à jamais et furent élevées sous le nom de Liechtenstein au titre de principauté dépendant directement de l'Empire par l'empereur Charles VI le 23 janvier 1719.

Tel fut enfin la naissance de notre Etat dénommé d'après la famille régnante.

En suivant en pensée le développement de notre Etat nous pouvons également réfléchir aux circonstances favorables ou non, susceptibles d'influencer d'une manière mineure ou majeure le cours de l'histoire et les traditions d'un peuple.

Car si d'autres acheteurs s'étaient imposés à la fin du dix-septième siècle, le Liechtenstein ne serait pas resté un propre Etat et aurait alors été intégré à la Suisse ou à l'Autriche.

Le peuple jura fidélité au nouveau souverain, mais les Liechtensteinois semblaient déjà manquer de soumission; bien des baillis et des percepteurs d'impôts furent chassés du pays et la mentalité de monarchie absolutiste prévalant à cette époque ne parvenait toutefois pas à s'imposer. Le prince accepta bientôt quelques compromis et approuva une Constitution relativement libérale. Or la monarchie s'avéra

bientôt être la forme politique la mieux appropriée au petit Etat du Liechtenstein et elle l'est d'ailleurs restée jusqu'à nos jours.

Lorsque Napoléon fonda en 1806 la Confédération du Rhin, la Principauté de Liechtenstein fut également inclue dans cette alliance d'Etats indépendants. Par ce geste, Napoléon fit sa révérence au prince Johannes de Liechtenstein qui gouvernait à cette époque et qui, en tant que général de l'armée autrichienne, avait longtemps résisté aux Français en gagnant ainsi le respect du général français.

Pour la Principauté de Liechtenstein, l'admission dans la Confédération du Rhin constitua une reconnaissance de la souveraineté de cet Etat, et cela avec une ampleur et une importance comparables aujourd'hui à l'admission de notre Etat comme membre du Conseil de l'Europe.

Des liens avec l'Autriche

En 1813 l'Europe subissait de nouveaux bouleversements et le Liechtenstein sortit de la Confédération du Rhin et s'associa en 1815 lors du Congrès de Vienne à la Confédération germanique. Le Liechtenstein est le seul Etat de la Confédération du Rhin, puis de la Confédération germanique, à avoir conservé intacte son indépendance jusqu'à nos jours.

Cette dernière ne fut du reste non plus touchée lorsque la Principauté conclut en 1852 un contrat douanier et monétaire avec la Couronne royale et impériale d'Autriche-Hongrie. Ce contrat résiliable intégra le Liechtenstein à la zone économique autrichienne-hongroise, tout en respectant simultanément la souveraineté politique du pays.

L'union douanière avec le puissant Etat voisin ouvrit à l'économie du Liechtenstein un grand marché et se répercuta aussi très positivement sur le développement général du pays.

Cette union douanière avec la Couronne royale et impériale qui finit nécessairement lors de la chute de celle-ci après la défaite de 1918 à la fin de la Première Guerre mondiale; elle avait abouti entre-temps à l'introduction des premières installations industrielles dans le pays. Ces dernières furent surtout implantées par des entreprises textiles suisses qui pouvaient de cette manière s'introduire dans le vaste marché de l'Autriche-Hongrie. La Première Guerre mondiale mit également fin à la poursuite de ce développement industriel qui semblait pourtant très prometteur à première vue.

Du temps de l'union économique avec l'Autriche date également une nouvelle Constitution, accordée au pays en 1862. Sous l'influence de la révolution de 1848 et des tendances de libéralisation qui suivirent, cette nouvelle Constitution rompit définitivement avec l'absolutisme et le transforma en une monarchie à base démocratique-parlementaire telle qu'elle est maintenant définitivement ancrée dans la Constitution en vigueur depuis 1921.

Une Constitution libérale

La nouvelle Constitution du Liechtenstein correspond largement à celle de la Suisse. On y trouve également le droit de référendum et celui d'initiative. Le pouvoir est depuis lors partagé entre le Prince et le peuple, mais aucun ne peut gouverner sans l'autre.

La Constitution libérale de 1921 facilite le rapprochement du Liechtenstein à la Suisse, contact que l'on avait du reste déjà recherché pour des raisons politiques et économiques après l'effondrement de l'Autriche.

Déjà avant l'introduction de la nouvelle Constitution s'étaient formés ces partis politiques: en 1918 le Parti populaire, dont est issu ultérieurement l'Union patriotique, de nos jours majoritaire, et peu après, le Parti des Citoyens progressistes.

Avec des majorités serrées variant de cas en cas, ces deux partis déterminent encore de nos jours la vie politique du Liechtenstein. Ils fournissent dans la proportion de 7 à 8 les 15 députés du Parlement, qui s'appelle chez

nous le Landtag, ainsi que les 5 membres du gouvernement de coalition dans le rapport de 3 à 2. Si le Landtag est formé de parlementaires de milice, le chef du gouvernement et son suppléants sont des magistrats à plein-temps.

Malgré les efforts répétées de divers groupes, aucune tendance n'est parvenue au cours des dernières 64 années à former un troisième parti politique en réunissant assez de voix pour nommer un député à l'Assemblée populaire. Pour obtenir un tel mandat, un groupe politique doit réunir au moins 8 pour cent des voix électorales, valables dans les deux arrondissement électoraux de l'Oberland et de l'Unterland.

La répartition des deux arrondissements électoraux correspond du reste au Comté de Vaduz et à la seigneurerie de Schellenberg, lesquels après leur achat par la maison du Liechtenstein furent élevées au rang de principauté dépendant immédiatement de l'Empire.

Nous possédons donc un gouvernement biparti classique et pour lequel il est difficile de déceler des différences fondamentales entre les deux partis parlementaires.

Par le fait que l'Union patriotique était, lors de sa fondation, essentiellement formée par de simples ouvriers, le langage populaire le désigne aujourd'hui encore comme «parti rouge». Par contre, le parti des Citoyens progressistes était, lors de sa fondation en 1918, essentiellement constitué de paysans et de représentants de la classe moyenne, de sorte qu'il fut nommé le «parti noir».

Tous les connaisseurs de la scène politique de notre pays peuvent confirmer que ces attributs «rouge» ou «noir» n'expriment au fond pas grand-chose sur ces deux partis politiques au Liechtenstein. Tous deux prétendent être des partis populaires ancrés dans toutes les couches de la population. Du point de vue international on pourrait en somme les qualifier de conservateur, chrétien-social jusqu'à libéral.

Lors de chaque élection parlementaire qui a lieu tous les quatre ans, on présente avant tout des propositions de solutions se rapportant aux mêmes problèmes ou des alternatives personnelles grâce auxquelles les partis briguent la faveur des électeurs. Sur le fond idéologique, et dans la politique extérieure on ne rencontre guère de différences notables.

La convention douanière avec la Suisse

Comme je l'ai déjà relaté auparavant, la nouvelle Constitution de 1921 facilita grandement le rapprochement avec la Suisse que le Liechtenstein recherchait déjà depuis 1919. Après le retrait du pays de l'union économique avec l'Autriche effondrée, la Suisse accepta en 1919 déjà d'assumer la représentation consulaire du Liechtenstein à l'étranger.

Le 1^{er} février entra en vigueur le traité postal du Liechtenstein. Aux termes de ce traité, renouvelé en 1978, les PTT suisses se chargent contre rémunération du service postal dans et pour la Principauté de Liechtenstein. Le pays se réserve toutefois le droit d'émettre ses propres timbres-poste qui sont - comme vous le savez - fort appréciés dans le monde.

Le 29 mars 1923 fut signé le plus important contrat de l'histoire récente de notre pays, soit la convention douanière avec la Suisse. La Suisse voulait ainsi aider un petit pays qui s'était trouvé en difficultés.

Au Liechtenstein également, les années 30 et 40 furent assombries par la crise et par la guerre. Par suite de son appartenance à la zone économique de la Suisse, la situation était néanmoins bien meilleure que dans quantité d'autres pays européens. Lorsque le flambeau de la guerre s'éteignit enfin sur l'Europe, une ascension rapide débute au Liechtenstein.

Au cours d'un quart de siècle, ce pauvre Etat agraire, l'enfant pauvre d'Europe, est devenu rapidement le pays à la plus forte densité industrielle du monde, ce que nous sommes restés jusqu'à présent. Notre industrie, sur laquelle vous apprendrez encore davantage avec la conférence du professeur Martin Hilti, a exporté au cours de l'année passée des marchandises pour une valeur de plus d'un milliard de francs suisses dans tous les pays du monde.

Mentionnons également l'essor du secteur des prestations de service, la place bancaire de Vaduz complétant la place financière de Zurich, les diverses fiduciaires et holdings et l'économie intérieure qui connaît un essor tout particulier.

Notre petit Etat présente dans ses comptes des recettes et des dépenses près d'un quart de milliard de francs et peut, malgré un réseau serré de sécurités sociales, former aujourd'hui encore quelques réserves chaque année.

Politique extérieure multiratérale

Entouré de deux Etats voisins neutres et avec leur appui, le Liechtenstein est passé au cours des dernières années dans sa politique extérieure des échanges bilatéraux aux contacts multilatéraux.

Comme je l'ai mentionné brièvement, notre pays est à présent membre à part entière du Conseil de l'Europe. Le Liechtenstein a participé en outre activement à certaines phases de la Conférence pour la sécurité et la collaboration en Europe. Il a renforcé sa présence au sein de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et est également lié par un protocole complémentaire à la Communauté Européenne (CE). La liste des organisations internationales auxquelles notre pays participe est devenue très longue et va de l'Union internationale des télécommunications à l'Institut international des brevets.

La base la plus importante de notre offensive sur le plan multinational, qui réaffirme sans cesse à nouveau la souveraineté du Liechtenstein, est constituée par les rapports étroits et amicaux avec la Suisse.

D'innombrables contacts nous attachent à la Confédération. Grâce à des contrats appropriés, conclus suivant le cas sur le plan cantonal ou fédéral en Suisse, des collaborations étroites existent entre autres le plan éducatif, culturel ou sanitaire, ainsi qu'au sujet des questions économiques.

Un bon exemple en est la convention avec les NOK touchant l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique. Au cours de la saison froide, lorsque la production de nos propres petites centrales est réduite au minimum, 80 pour cent et même davantage de notre consommation provient du réseau d'interconnexion des Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez entendu quelques indications relatives à notre histoire mouvementée qui a abouti il y a 266 ans à la formation de l'Etat du Liechtenstein; et puis enfin quelques données sur le Liechtenstein actuel.

Dans le musée liechtensteinois des timbres-poste à Vaduz



Les problèmes d'un petit Etat

Mes explications n'ont évidemment pas pu vous fournir une histoire tout à fait complète de notre pays. Je n'avais du reste nullement l'intention de vous décrire le Liechtenstein comme un pays de contes de fées, pays d'abondance où coulent le lait et le miel.

Car croyez-moi, nous aussi avons nos problèmes. Dans un petit Etat de 26 000 habitants comptant plus d'un tiers d'étrangers - dont 4000 Suisses - nous avons parfois à lutter dans notre propre pays avec des problèmes d'identité:

- Nous devons sans cesse rechercher un équilibre entre la croissance économique et la dépendance de la main-d'œuvre étrangère qui lui est liée et la stagnation économique.
- Nous devons offrir à notre économie un environnement propice afin qu'elle puisse se maintenir sur les marchés économiques. Simultanément se précisent les limites de l'Etat social que nous sommes devenus.
- Le Liechtenstein se trouve confronté également aux problèmes de l'environnement et demeure conscient que par ses propres forces il ne pourra à ce sujet fournir qu'une contribution modeste à leur limitation effective. Nous devons attendre que des mesures prises sur le plan international parviennent à sauver nos forêts menacées. Sans arrière-pays, nous luttons en somme le dos au mur.
- Des soucis propres ne manquent pas non plus à notre pays. La prospérité

générale s'est développée parfois au détriment de certaines structures ancestrales familiales et sociales. Nous connaissons également les problèmes liés à la drogue. Chez nous également, nous trouvons des personnes qui, même dans une foule de monde, se trouvent toujours plus isolées. Le Liechtenstein connaît également une jeunesse critique qui ne comprend pas ce que nous avons réalisé aux cours des années de croissance débordante et aussi ce que nous avons alors négligé.

Malgré les soucis qui nous occupent, je reste néanmoins optimiste, tant du point de vue du développement à l'intérieur du pays qu'à l'avenir de ses relations extérieures.

Le Liechtenstein est petit et se heurte dans ses capacités rapidement aux limites de ses possibilités, surtout si on le compare à l'échelle des beaucoup plus grands Etats qui l'entourent.

Notre petiteur présente néanmoins certains avantages. On garde plus facilement une vue d'ensemble. Les joies et les peines surviennent dans notre environnement immédiat. L'humanité devient mesurable lorsqu'elle concerne le voisin ou l'ami.

Afin de pouvoir subsister à l'avenir également dans le monde extérieur il nous faut - comme le passé l'a prouvé - en particulier deux choses: un destin clément et des amis dont la compréhension et l'aide nous sont acquis.

C'est pourquoi j'espère - Mesdames et Messieurs - que vous aussi êtes venus le cœur ouvert et que vous nous quitterez en amis.